

JEUNES
SAPEURS
POMPIERS
DE LA MANCHE

Règlement intérieur - Annexes



ANNEXE 1	QUALIFICATIONS REGLEMENTAIRES POUR ENCADRER LES JSP	2
ARTICLE 1	LA PRESENCE D'UN ANIMATEUR DE JSP EST OBLIGATOIRE EN PRESENCE DE JSP	2
ARTICLE 2	QUALIFICATION NECESSAIRE A L'ENCADREMENT DES ACTIVITES DES JSP	2
ALINEA 2.1	TEXTES REGLEMENTAIRES	2
ALINEA 2.2	TITULAIRE DU DIPLOME D'ANIMATEUR DE JEUNE SAPEUR-POMPIER	2
ALINEA 2.3	LE TITULAIRE DE DU CERTIFICAT « PEDAGOGIE DES JSP »	2
ALINEA 2.4	LE TITULAIRE DU CERTIFICAT « ENCADREMENT DES APS DES JSP »	2
ALINEA 2.5	LE CHEF DE CIS	2
ALINEA 2.6	LES TITULAIRES DU DIPLOME D'ANIMATEUR ET DU DIPLOME DE RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	2
ALINEA 2.7	DISPENSE DE FORMATION	3
ALINEA 2.8	FORMATEURS NON SAPEURS-POMPIERS	3
ANNEXE 2	LES JSP. CONDITIONS D'ENGAGEMENT	4
ARTICLE 3	CONDITION D'AGE	4
ARTICLE 4	CONDITIONS PHYSIQUES ET MEDICALES	4
ALINEA 4.1	CONDITIONS PHYSIQUES ET MEDICALES	4
ALINEA 4.2	VISITE MEDICALE D'APTITUDE PAR LE 3SM	4
ALINEA 4.3	AUTRES VISITES MEDICALES	4
ALINEA 4.4	VISITE MEDICALE POUR LE BNJSP	5
ALINEA 4.5	AUTRES DISPOSITIONS MEDICALES LEGALES	5
ARTICLE 5	AUTRES CONDITIONS LEGALES	5
ANNEXE 3	LES JSP. CURSUS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION	7
ARTICLE 6	CURSUS DE FORMATION DES JSP	7
ALINEA 6.1	LA FORMATION DES JSP EST DEFINI PAR DES REFERENTIELS NATIONAUX	7
ALINEA 6.2	LE PASSAGE DANS LA CATEGORIE SUPERIEURE EST CONDITIONNE A L'ACQUISITION DES COMPETENCES	7
ALINEA 6.3	FIN DE CURSUS	7
ARTICLE 7	CATEGORIES REGLEMENTAIRES CHEZ LES JSP	7
ALINEA 7.1	CURSUS REGLEMENTAIRE DE FORMATION DES JSP	7
ALINEA 7.2	CATEGORIES SPORTIVES DES JSP	7
ARTICLE 8	EVALUATION DES COMPETENCES	8
ALINEA 8.1	LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL DU PARCOURS DE FORMATION DE JSP	8
ALINEA 8.2	VALIDATION DES COMPETENCES DE L'ANNEE DE JSP1	8
ALINEA 8.3	MODALITES DE VALIDATION DES COMPETENCES DE JSP2 ET JSP3	8
ALINEA 8.4	CONTENU DES EXAMENS DE JSP2 ET JSP3	9
ALINEA 8.5	VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION	9
ARTICLE 9	LE BREVET NATIONAL DE JSP – CADRE LEGALE	10
ALINEA 9.1	LE BREVET NATIONAL DE JSP EST ORGANISE PAR LES SDIS	10
ALINEA 9.2	CONDITIONS	10
ALINEA 9.3	EVALUATION CERTIFICATIVE	10
ARTICLE 10	BREVET NATIONAL DE JSP – LES EPREUVES	10
ALINEA 10.1	MODULE PROMPT SECOURS	10
ALINEA 10.2	MODULE INC - EPREUVE PRATIQUE ARICO	10
ALINEA 10.3	MODULE INC - EPREUVE PRATIQUE LSPCC ET ECHELLES A MAIN	10
ALINEA 10.4	MODULE INC - EPREUVE PRATIQUE ETABLISSEMENT EN BINOME ET UTILISATION DES LANCES	10
ALINEA 10.5	MODULE PPBE - EPREUVE PRATIQUE DES MATERIELS PPBE	10
ALINEA 10.6	MODULE APS – EPREUVE AQUATIQUE DE SAUVETAGE INDIVIDUEL	10
ALINEA 10.7	MODULE APS – EPREUVE SPECIFIQUE PARCOURS SPORTIF DU SAPEUR-POMPIER	11
ALINEA 10.8	MODULE APS – EPREUVE ENDURANCE CARDIO-RESPIRATOIRE	11
ALINEA 10.9	MODULE APS – EPREUVE EVALUATION DE LA FORCE DES MEMBRES SUPERIEURS	11
ARTICLE 11	BREVET NATIONAL DE JSP - ADAPTATION DES EPREUVES	11
ANNEXE 4	ANNEXES PROPRES AUX SECTIONS LOCALES	12

Annexe 1 Qualifications règlementaires pour encadrer les JSP

Article 1 La présence d'un animateur de JSP est obligatoire en présence de JSP

- La formation des JSP est encadré par des « animateurs de jeunes sapeurs-pompiers, majeurs et titulaires de la formation (...) ». ¹
- Toute séquence de formation de JSP nécessite la présence d'au moins un personnel titulaire de la formation (...).²

Article 2 Qualification nécessaire à l'encadrement des activités des JSP

Alinéa 2.1 Textes règlementaires

- [Arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers.](#)
- [Référentiel des activités et des compétences des animateurs de JSP, 18 juillet 2014.](#)

Alinéa 2.2 Titulaire du diplôme d'animateur de jeune sapeur-pompier

- Il est titulaire du certificat « Pédagogie des JSP » et du certificat « Encadrement des APS des JSP ». Il peut dispenser tous les cours.
- Il peut encadrer des aides-animateurs.

Alinéa 2.3 Le titulaire de du certificat « Pédagogie des JSP »

- Il peut encadrer des cours théoriques et pratiques.

Alinéa 2.4 Le titulaire du certificat « Encadrement des APS des JSP »

- Il peut encadrer les APS des JSP.

Alinéa 2.5 Le chef de CIS

- Il est dispensé de formation.

Alinéa 2.6 Les titulaires du diplôme d'animateur et du diplôme de responsable pédagogique

- Ils sont « réputés » détenir le diplôme d'animateur de JSP.³

¹ Décret 2021-1569 du 3 décembre 2021, [art. 3](#).

² - Référentiel national JSP-JMP, Juillet 2022, page 10.

³ [Arrêté du 18 juillet 2014](#), article 4.

Alinéa 2.7 Dispense de formation

- « Les personnes reconnues compétentes par l'union départementale ou l'association départementale de JSP, intervenant dans un domaine spécifique de la formation de JSP (titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), professeur d'éducation physique et sportive, chef de centre d'incendie et de secours, sapeur-pompier appartenant à une équipe spécialisée...) ne sont pas soumises au suivi de la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers. »⁴

Alinéa 2.8 Formateurs non sapeurs-pompiers

- « [La section] peut s'adjoindre le concours de toute personne majeure reconnue compétente dans les domaines de la formation ».⁵
- Il n'y a pas de délégation de responsabilité. Si l'activité est organisée par la section, un animateur doit être présent et reste responsable des JSP.

⁴- RAC Animateur de JSP du 18 juillet 2014, page 4

⁵ - Décret 2021-1569, [art3](#).

Annexe 2 Les JSP. Conditions d'engagement

Article 3 Condition d'âge

- Le décret 2021-1569 du 3 décembre 2021, article 2 donne la possibilité de recruter des JSP à partir de 11 ans.⁶
- Afin de fluidifier l'organisation du BNJSP et des FIC à suivre, le bureau élargi de la section départementale des JSP, réuni le 27 février 2019, recommande aux sections locales de JSP de prioriser un recrutement des JSP à 12 ans révolus.

Article 4 Conditions physiques et médicales

Alinéa 4.1 Conditions physiques et médicales

- [Circulaire du 28 avril 2018](#) sur l'aptitude physique des JSP.
- [Circulaire du 18 novembre 2008](#) sur l'aptitude médicale des JSP

Alinéa 4.2 Visite médicale d'aptitude par le 3SM⁷

- → En accord avec le SDIS50, les JSP de la Manche passeront deux visites médicales avec un médecin du 3SM.⁸
- La première lors du recrutement en JSP1.
- La seconde lors de l'entrée en JSP4. Elle permet de faire le point sur la vaccination et d'informer le JSP sur l'aptitude médicale requise pour être SPV.

Alinéa 4.3 Autres visites médicales

- Les visites médicales de JSP2 et JSP3 sont faites par le médecin traitant.
- Il sera utilisé l'annexe 1 du Référentiel national de formation JSP/J MP - Version N°1 - juillet 2022, page 109.
- Les JSP doivent être à jour de leur visite médicale d'aptitude (certificat médical de moins d'un an), « attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport », y compris pour des tests de sélection.⁹
- Les annexes II et III du référentiel (page 111 à 115) peuvent être mises à disposition des représentants légaux du JSP.

⁶- Décret 2021-1569 du 3 décembre 2021, [art.2](#).

⁷ - Arrêté du 3 décembre 2021, [art.3](#). « Au cours de la formation, le [JSP] effectue une visite médicale, dans les conditions fixées au référentiel national de formation précité, auprès d'un médecin du service d'incendie et de secours habilité à l'évaluation de l'aptitude »

⁸ - Référentiel national JSP/JMP, juillet 2022, page 12, 1-6-2. « (...) au cours de cette visite, préalablement au cycle JSP3, le médecin de sapeur-pompier (...) évalue l'aptitude au port de l'ARICO, alerte sur une éventuelle inaptitude à devenir SPV, fait le bilan des vaccinations. »

⁹ - Référentiel national JSP/JMP, juillet 2022, page 12, 1-6-1

Alinéa 4.4 Visite médicale pour le BNJSP

- Il n'est pas fait référence à une visite médicale spécifique pour se présenter au BNJSP.
- → La visite médicale devant le médecin réalisée lors la rentrée en JSP4 acte l'aptitude à se présenter au BNJSP.

Alinéa 4.5 Autres dispositions médicales légales

- Vaccination antitétanique.¹⁰

Article 5 Autres conditions légales ¹¹

- La nationalité française n'est pas requise.
- Une autorisation parentale annuelle doit être fournie.

¹⁰ Référentiel national JSP JMP, juillet 2022, page 10, point 1-6-1

¹¹ Arrêté du 3 décembre 2021, [art. 3](#).

Annexe 1 : Modèle de certificat médical

**CERTIFICAT MÉDICAL À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS
PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
(Article L231-2-1 du Code du sport)**

Je soussigné(e)..... ,

Docteur en médecine,

Demeurant à:

Ou

Médecin de sapeurs-pompiers du SIS de

Certifie avoir examiné ce jour:

Nom et prénom du JSP/JMP:

Né(e) le

JSP/JMP de la section de :..... N° de département:.....

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers ou Jeunes Marins-Pompiers et, plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- ☐ Cross-country
- ☐ Épreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- ☐ Grimper de corde
- ☐ Natation
- ☐ Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- ☐ Rassemblements techniques départementaux, régionaux et nationaux
- ☐ Autre:

Fait à

le

Cachet et signature

Annexe 3 Les JSP. Coursus de formation et de certification

Article 6 Coursus de formation des JSP

Alinéa 6.1 La formation des JSP est défini par des référentiels nationaux

- [Référentiel national formation JSP et JMP juillet 2022](#).
- [Référentiel national d'Evaluation JSP er JMP septembre 2022](#).

Alinéa 6.2 Le passage dans la catégorie supérieure est conditionné à l'acquisition des compétences

Alinéa 6.3 Fin de cursus¹²

- JSP qui signe un contrat d'engagement de SPV.
- JSP qui n'a pas obtenu son BNJSP avant le 31 décembre de l'année de ses 18 ans.

Article 7 Catégories règlementaires chez les JSP

Alinéa 7.1 Coursus règlementaire de formation des JSP¹³

- Conformément au référentiel de formation, les JSP sont répartis en quatre catégories : JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.
- Un galon indique la catégorie du JSP.

Alinéa 7.2 Catégories sportives des JSP

- Les JSP sont répartis en quatre catégories calquées sur les catégories de la FFA.

<u>Benjamin</u>	<u>Minime</u>	<u>Cadet</u>	<u>Junior</u>
JSP âgé de 11 ans dans l'année civile jusqu'à l'âge de 13 ans.	JSP âgé de 13 ans dans l'année civile jusqu'à l'âge de 15 ans.	JSP âgé de 15 ans dans l'année civile jusqu'à l'âge de 17 ans.	JSP âgé de 17 ans dans l'année civile jusqu'à l'âge de 19 ans.

¹² - Décret 2021-1569, [art. 4](#). Arrêté du 3 décembre 2021, [art. 3](#).

¹³ - Référentiel national JSP-JMP, Juillet 2022, page 9

Article 8 Evaluation des compétences

Alinéa 8.1 Livret de suivi individuel du parcours de formation de JSP¹⁴

- Un livret de suivi individuel du parcours de formation, annexé au RNE de septembre 2022, permet d'attester l'acquisition des compétences.¹⁵
- Il recense les résultats des évaluations et centralise les informations du parcours de formation.
- Il est détenu par le responsable de la section locale et visé par les parents au moins une fois par an.
- Il est remis au JSP ou ses représentants légaux en fin de parcours ou en cas de changement de section.

Alinéa 8.2 Validation des compétences de l'année de JSP1

- La validation de l'année de JSP1 est assurée dans les sections locales.

Alinéa 8.3 Modalités de validation des compétences de JSP2 et JSP3

- La validation des années de JSP2, JSP3 se fait lors de regroupements départementaux organisés par la section départementale.
- Les JSP qui n'ont pas validé les compétences lors des regroupements départementaux sont de nouveau évalués, par les animateurs de la section locale.
- Si les compétences sont acquises, le JSP change de catégorie et obtient son galon.

¹⁴ - RNE JSP septembre 2022, P7.

¹⁵ - Arrêté du 3 décembre 2021, [art. 3](#).

Alinéa 8.4 Contenu des examens de JSP2 et JSP3

	JSP2	JSP3
Ecrit	20 questions	20 questions
Module incendie	Ensemble du contenu de JSP1 et JSP2	Ensemble du contenu de JSP1, JSP2 et JSP3
Module PPBE	QCM de 10 questions sur le programme JSP2	QROC de 5 à 10 questions sur le programme JSP2/JSP3
Epreuves pratiques	Evaluation par binôme	Evaluation par binôme
ARICO	Procédure d'équipement au port de l'ARI	Mise en œuvre de l'ARICO. Progression simple, sans obstacle.
LSPCC	Procédure opérationnelle	Mise en œuvre du LSPCC lors de sauvetage par l'extérieur ou en excavation
Etablissement de lances	ETB1 ; ETB2 ; ETB3	ETB4 ; ETB5 ; ETB6
Protection des Personnes des Biens et de l'Environnement (PPBE)	Connaissance et mise en œuvre de matériels d'épuisement et d'assèchement et matériel électrique d'éclairage	Connaissance et la mise en œuvre des matériels d'épuisement hydrauliques et thermiques
Echelles Pas de manipulation (Décision du comité pédagogique départemental)	Connaissance théorique de l'échelle à coulisses.	Connaissance théorique de l'échelle à crochets.

Alinéa 8.5 Validation du cursus de formation

- Le brevet national de JSP valide l'ensemble du cursus.¹⁶

¹⁶ Décret 2021-1569 du 3 décembre 2021. [Article 2.](#)

Article 9 Le Brevet national de JSP – Cadre légale¹⁷

Alinéa 9.1 Le brevet national de JSP est organisé par les SDIS

Alinéa 9.2 Conditions

- Le JSP doit être âgé de 16 ans dans l'année civile et au plus de dix-huit ans au 31 décembre.¹⁸
- Les candidats sont présentés par les sections locales, au titre de la section départementale.

Alinéa 9.3 Evaluation certificative

- RNE JSP version 1, septembre 2022 page 7 I-1, page 8, I-2.

Article 10 Brevet national de JSP – les épreuves

Alinéa 10.1 Module prompt secours

- Programme : RNE septembre 2022. Page 30. Page 34.
- Le SDIS50 organise la formation des JSP au prompt secours sous la forme d'un stage de quatre jours.
- Le programme est calqué sur le module transverse et vise à former des équipiers agissant en sauveteur isolé.
- L'évaluation du module prompt secours se fait lors de MSP réalisées tout au cours de la formation.

Alinéa 10.2 Module INC - Epreuve pratique ARICO

- Programme : RNE septembre 2022. Page 31. Page 34-35.

Alinéa 10.3 Module INC - Epreuve pratique LSPCC et échelles à main

- Programme : RNE septembre 2022. Page 31. Page 34-35.

Alinéa 10.4 Module INC - Epreuve pratique établissement en binôme et utilisation des lances

- Programme : RNE septembre 2022. Page 31. Page 34-35.

Alinéa 10.5 Module PPBE - Epreuve pratique des matériels PPBE

- Programme : RNE septembre 2022. Page 31. Page 34-35.

Alinéa 10.6 Module APS – Epreuve aquatique de sauvetage individuel

- Programme : RNE septembre 2022. Page 35. Page 37. Page 39 (barème).

¹⁷ [Décret 2021-1569, art 2. Arrêté du 3 décembre 2021](#), article 5, 6, 7, 8.

¹⁸ Arrêté du 3 décembre 2021, [article 5](#).

Alinéa 10.7 Module APS – Epreuve spécifique parcours sportif du sapeur-pompier

- Programme : RNE septembre 2022. Page 35. Page 37-38. Page 39 (barème).

Alinéa 10.8 Module APS – Epreuve endurance cardio-respiratoire

- Programme : RNE septembre 2022. Page 35-36. Page 38. Page 39 (barème).

Alinéa 10.9 Module APS – Epreuve évaluation de la force des membres supérieurs

- Programme : RNE septembre 2022. Page 36. Page 38. Page 39 (barème).

Article 11 Brevet national de JSP - Adaptation des épreuves

- Le comité pédagogique départemental, en lien avec le SDIS, informe les sections locales sur les modalités de passation des épreuves et leurs adaptations aux nécessités départementales.
- Exemple établissement des tuyaux en écheveau.

Annexe 4 Annexes propres aux sections locales

- Planning des cours et des activités des JSP.
- Horaires et lieux des cours.
- Matériels à fournir par les familles pour les cours et les séances de sport.
- Participations éventuelles aux gardes actives, sous réserve d'animateurs, pour participer aux inventaires par exemple.